



attac

Le Courriel d'information

n°258 – Mardi 21 Août 2001.

APPRONFONDIR ET REFLECHIR

Dans ce numéro

1- Quelques réflexions sur la violence et l'état du mouvement

Au-delà des problèmes d'action, il nous faut approfondir nos réponses alternatives. Nous avons aujourd'hui un certain nombre de réponses limitées. Il faut leur donner une cohérence d'ensemble et surtout faire en sorte qu'elles soient reconnues par l'opinion publique. Cette démarche est d'autant plus importante qu'une grande partie de la crédibilité de notre action va se situer sur ce terrain, les gouvernements et les institutions internationales voulant nous enfermer dans le rôle "des gentils, sympathiques qui posent de vrais problèmes, mais n'ont rien à proposer".

2- ZLEA: vers une libéralisation extrême des marchés

Dans ces conditions, l'enjeu de l'extension des normes de l'ALENA ou celui de l'extension des normes de l'UE au plus grand nombre de partenaires à l'intérieur d'une zone de libre-échange ou d'un marché commun, selon les cas, revêtirait une toute nouvelle signification puisque, loin de préparer une soi-disant mondialisation, il signifierait plutôt l'émergence d'un affrontement entre blocs économiques.

3- Brèves d'OMC

Pendant l'été pas de vacances pour les thuriféraires du commerce à tout prix et pour tout. A vrai dire ce sont les dernières manœuvres qui s'annoncent avant la ligne droite de la rentrée, celle qui mènera à la réunion ministérielle de l'OMC à Doha début novembre. Pourtant pas de nouveautés ni de réelles surprises : les dossiers avancent comme si de rien n'était. Les sociétés en sont de plus en plus exclues et les « chefs » radotent. Vers une fin de règne ?

Quelques réflexions sur la violence et l'état du mouvement

Par Pierre Khalifa

Après Göteborg, les manifestations de Gênes ont reposé la question du rapport à la violence. Ce texte vise à apporter quelques éléments au débat.

Le capitalisme, comme les autres systèmes basés sur la domination d'une classe sociale sur l'ensemble de la société, a été instauré dans la violence. Il a construit un mode de domination qui mélange de façon différente, suivant les époques et les circonstances, violence directe et recherche d'un consensus visant à masquer la brutalité oppressive du système, les grandes avancées sociales ayant toujours

eu lieu dans un contexte d'affrontements plus ou moins violent.

Une impasse stratégique

Pour lutter contre ce système, l'emploi ou le refus de la violence dans l'action quotidienne a été historiquement surdéterminée par une perspective "stratégique" globale. Il importe donc de revenir rapidement sur ces débats avant de traiter de la situation actuelle.

Dès l'origine le mouvement ouvrier a été divisé sur le type de réponse à mettre en oeuvre. Deux grandes orientations ont vu le jour. L'une visait par une accumulation pacifique à gagner petit à petit des positions de force dans la société, arriver ainsi au pouvoir et imposer de cette manière aux classes dominantes des



attac

changements radicaux. Dans ce cadre, la violence n'était conçue que comme défensive, en cas de "provocation de la bourgeoisie", ou comme coup de pouce final si celle-ci ne se résignait pas à sa défaite. L'autre indiquait que, jamais les classes dominantes n'avaient abandonné la moindre parcelle de pouvoir sans se battre, que l'affrontement était inévitable - ce d'autant plus que l'appareil d'Etat se renforce jour après jour -, qu'il fallait donc le préparer et y "préparer les masses" de façon consciente.

Aucune de ces deux orientations n'a fait la preuve de sa pertinence. La première appliquée de façon sincère a abouti à des tragédies - le cas le plus récent est celui du Chili de l'Unité populaire -, ou a été le plus souvent la simple couverture de l'acceptation du système et a même servi à justifier l'emploi de la répression contre les forces les plus radicales. La seconde a aussi connu des échecs sanglants, mais surtout ses succès ont été éphémères. Si, la dégénérescence des révolutions russes, chinoise, cubaine... ne peut être simplement expliquée par ce seul facteur, le rapport particulier qu'elles ont entretenu avec la violence y a joué un rôle important. De plus, la théorisation de la violence, voire son exaltation, a des conséquences au quotidien sur le comportement des individus et sur la culture développée dans les organisations qui la pratiquent. Elle ne fait pas bon ménage avec l'existence de débats ouverts et la mise en œuvre de processus démocratiques.

La violence n'est pas un moyen technique neutre et a des conséquences sur ceux qui la mettent en œuvre, sur la société qui la promeut et elle en vient inévitablement à dominer les autres rapports sociaux. Il est vain de croire qu'elle pourrait être contenue dans un "ailleurs" et ne pas toucher ceux qui l'emploient. L'idée que la violence ne puisse s'appliquer que contre les classes dominantes est largement illusoire et le "pas de violence dans le mouvement ouvrier" n'a été historiquement qu'un vœu pieux. De même, la distinction maoïste entre "les contradictions au sein du peuple"

qui se résoudraient pacifiquement et "les contradictions entre le peuple et ses ennemis" où la violence pourrait être employée ne résout aucun problème : quels sont ceux qui décident qui fait partie du peuple ? L'emploi de la violence contre les dominants a inévitablement des conséquences sur les dominés eux-mêmes et se propage en leur sein.

Cependant, l'affirmation de la non-violence ne résout pas nos problèmes. Se dire non-violent n'entraîne pas que ceux d'en face le soient aussi. L'expérience gandhienne de la non-violence s'est accompagnée de nombreux massacres par l'armée britannique et n'a pas empêché que les indiens se massacrent entre eux par la suite. De plus, chacun sait que nombre de manifestations pacifiques ont été et sont l'objet de répression de la part des gouvernements, Gênes en étant l'exemple le plus récent.

Ce bilan rapide du passé nous mène au cœur de nos difficultés actuelles. Il nous faut reconstruire une nouvelle perspective stratégique et cela ne peut se faire qu'à partir de l'état actuel des mouvements et en se réappropriant les débats du passé. Il est chimérique de croire que le capitalisme acceptera de se voir imposer sans réagir violemment des mesures qui remettent radicalement en question son fonctionnement. Comment se préparer à cette violence, comment y répondre ? Nous n'avons pas aujourd'hui de réponse claire à ces questions. C'est cette impasse stratégique qui rend les débats actuels compliqués et peu lisibles.

Partir de l'état du mouvement

Le mouvement contre la mondialisation libérale a connu depuis Seattle un développement important. Ce développement touche tant le rythme des mobilisations que leur ampleur et est porteur d'une radicalisation croissante en particulier dans la jeunesse. Mais, et c'est le fait essentiel, ces mobilisations ne sont que la pointe avancée de l'évolution globale des opinions publiques, au moins dans les



attac

pays capitalistes développés. Non seulement ces mouvements gagnent en force, mais ils rentrent en résonance avec les préoccupations de secteurs de plus en plus importants des populations. Le risque de récession, loin de remettre en question cette évolution accélère (pour le moment ?) les prises de conscience comme l'a montré les réactions face aux "licenciements boursiers". Cet écho croissant des thèmes portés par le mouvement a mis les gouvernements sur la défensive sur le plan idéologique et a accéléré la crise de légitimité des institutions internationales, même si cela n'a entraîné aucun changement d'orientation de leur part. C'est ce lien grandissant à l'opinion publique qui est le danger principal pour les gouvernements, c'est ce lien qu'ils veulent casser.

C'est dans ce cadre, après Göteborg, qu'il faut comprendre l'attitude de Berlusconi lors du sommet de Gênes. Au-delà de dérapages qu'entraîne toute opération policière, le gouvernement italien (avec l'aval des autres gouvernements ?) a fait le choix de s'attaquer à l'ensemble des composantes du mouvement sans distinction. D'une part, il s'agissait de criminaliser l'ensemble du mouvement espérant ainsi le marginaliser dans l'opinion publique, de l'autre, de le diviser afin d'essayer d'intégrer ses composantes les plus modérées. Ce n'est pas l'attitude du Black Bloc qui est à l'origine des violences policières, mais un choix politique du gouvernement italien. Si le Black Bloc n'avait pas été là, nul doute que le gouvernement eût trouvé un autre prétexte.

Cependant, le caractère visible des provocations policières, l'ampleur de la répression ont eu l'effet inverse à celui qui était recherché par le gouvernement italien. La condamnation de l'attitude du gouvernement a été le fait d'organisations qui n'avaient pas appelé à Gênes et loin de minorer le mouvement, cela l'a amplifié. Son impact dans l'opinion publique s'est encore affermi, ce d'autant plus que les premières inculpations par la justice

italienne confirment la thèse de la provocation policière. Cette force du mouvement a eu pour conséquence un changement de ton de la plupart des gouvernements qui ont été obligés de condamner la violence policière et de reconnaître la légitimité des problèmes posés par les manifestants, même s'ils ne semblent pas prêts d'adopter la moindre mesure concrète. En France, le PS se divise sur cette question : le député Jean-Marie Bockel qui ne voit aucune convergence avec les manifestants de Gênes s'oppose à Vincent Peillon porte-parole du PS et Christian Paul membre du gouvernement qui les soutiennent (à la veille d'élections, mieux vaut ne pas se couper de l'opinion !). Tout cela a pour conséquence de renforcer par contrecoup le poids du mouvement dans l'opinion.

Dans cette situation, nous devons remplir simultanément quatre objectifs. D'une part, nous devons maintenir et renforcer le lien avec l'opinion publique, d'autre part éviter un éclatement du mouvement, ensuite être capable d'en assumer la radicalité montante, enfin continuer par des manifestations massives d'en démontrer la force.

Remplir ces objectifs suppose éviter un certain nombre d'écueils. Il faut d'abord éviter une montée aux extrêmes dans les formes d'actions que certains peuvent justifier par l'autisme des gouvernements. Ce refus est décisif si nous ne voulons pas que les gouvernements marquent des points dans leur tentative de casser le courant de sympathie que nous rencontrons dans les opinions publiques, d'où notre choix pour la non-violence. Mais ce refus doit simultanément s'accompagner de la prise en charge de la radicalisation croissante d'une partie du mouvement.

Cela passe par l'adoption de formes d'action qui intègrent symboliquement cette radicalité. Face à la violence du système, le choix de la non-violence ne peut être, ni synonyme de passivité, ni acceptation de principe de la légalité, d'où le caractère "actif" de notre recours à la non-violence.



attac

Le développement ces dernières années de formes d'actions radicales non-violentes par un certain nombre de mouvements sociaux - occupation des Assedic par les chômeurs, des logements vides par les sans-logis par exemple -, a permis à la fois d'exprimer fortement le ras-le-bol des intéressés, de rendre visible leur combat, tout en ayant un impact positif dans l'opinion publique. Il faut s'en inspirer. Plus nous affirmons le caractère non-violent de nos actions, plus nous devons mettre en scène notre détermination dans des formes d'actions appropriées se discutant au cas par cas.

C'est dans ce cadre que nous devons situer nos rapports avec le Black Bloc. Même s'il ne s'agit pas d'un groupe structuré, mais plus d'une mouvance à géométrie variable, il est porteur d'une orientation qui a fait le choix d'une confrontation violente systématique avec la police et de la destruction des "symboles du capitalisme" (agences bancaires, voitures...). Cette orientation est justifiée par "la dégradation de la propriété comme moyen stratégique d'action directe" et par l'objectif de créer des "zones autonomes libérées" ainsi que par la nécessité de réveiller une population endormie en révélant le visage répressif de l'Etat. Il faut le dire clairement : cette orientation n'est pas la nôtre. Elle ne peut qu'entraîner la minorisation et l'isolement du mouvement et est propice à toutes les manipulations.

Cependant ce serait une erreur de rejeter ce courant comme étranger au mouvement et de le considérer comme étant simplement un ramassis de provocateurs. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, les gouvernements nous assimileront à eux et ce n'est pas nos protestations qui y changeront quoi que ce soit... sauf à changer radicalement en matière de formes d'action en s'adaptant à ce que les gouvernements sont prêts à accepter. Une telle orientation signerait l'éclatement du mouvement et son arrêt de mort. Ensuite, parce que cette mouvance peut attirer un certain nombre de gens écoeurés par le système et qui pensent réellement pouvoir ainsi changer les choses. Ensuite et surtout

parce que tout rejet brutal de ce courant ne pourra l'amener qu'à une radicalisation encore plus grande, dont l'aboutissement pourrait être la mise en oeuvre d'une logique Brigades rouges, qui serait utilisée par les gouvernements contre tous les mouvements sociaux. Les expériences allemandes et italiennes de la fin des années 70 sont éclairantes sur ces points. Enfin parce que leur attitude peut varier : elle n'était pas la même à Washington (avril 2000) et à Québec qu'à Gênes (peut-être parce que sous la même appellation se trouvaient des groupes différents). Nous sommes donc sur une ligne de crête : Il nous faut à la fois clairement indiquer que les méthodes et les orientations des Black Bloc ne sont pas les nôtres et d'autre part ne pas les rejeter et tisser un dialogue politique avec eux.

Quelques pistes

Le débat sur les formes d'actions, dont le rapport à la violence n'est qu'une partie, traverse l'ensemble du mouvement. Nous devons l'assumer et l'organiser afin d'en faire un facteur d'homogénéisation politique. Dans ce cadre, il faudrait travailler à un texte international sur ces questions qui pourrait être adopté après débat par les différentes composantes du mouvement. Ce texte de référence pourrait servir de charte aux différents mouvements et comprendre un certain nombre d'engagements concrets.

Dans ce cadre, il nous faut discuter de la forme que doit prendre la protection de nos cortèges et assurer notre droit à manifester. Nous devons avoir conscience que la première et la plus efficace des protections est celle qui est donnée par la force politique du mouvement et sa légitimité dans l'opinion publique. Cela ne signifie pas cependant qu'il nous faut sous-estimer cette question. Si nous devons éviter toute militarisation de nos cortèges, qui, outre une efficacité illusoire, aurait pour conséquence de brouiller notre image, il nous faut cependant être capable de construire un cadre qui soit assez rassurant pour permettre une participation massive à



attac

nos initiatives avec la mise en place d'un service d'ordre doté de moyens défensifs.

Des propositions visant à jeter un pont entre le mouvement et les institutions sont en train de voir le jour. Daniel Cohn-Bendit (Le Monde du 11/08) propose une sorte de compromis pour les manifestations lors de la tenue du prochain sommet de l'Union européenne. Estimant que cette réunion a une légitimité démocratique que n'avait pas le G8, il propose d'assurer à cette instance la possibilité de se réunir sans problème en échange de la suppression de toute zone rouge et de la liberté totale de manifester. Une "zone démilitarisée" sans forces de police serait ainsi créée, protégée pacifiquement par deux mille "têtes citoyennes" (élus, des responsables d'associations, de syndicats...). Cette proposition, admet implicitement que les sommets n'ont pas tous la même légitimité (quoique par ailleurs on puisse penser de son affirmation sur la légitimité démocratique de l'Union) et donc que certains n'ont pas de bien-fondé pour se tenir. Elle remet en cause la bunkérisation de ces réunions et admet que le rôle néfaste de la police. Elle pose cependant plusieurs problèmes. On peut d'abord douter que les gouvernements acceptent le principe d'un sommet sans protection policière ni de zone interdite aux manifestants. Le risque est donc grand dans ce cas que ces "têtes citoyennes" ne se transforment en auxiliaires de police pour empêcher les manifestants d'entrer dans la zone interdite. Sur le fond, une telle proposition vise à faire reposer sur nous la sécurité de réunions d'institutions dont nous contestons les orientations. Est-ce là notre rôle ? De plus, qui décide de la légitimité de tel ou tel sommet ou institutions ?

Au-delà des problèmes d'action, il nous faut approfondir nos réponses alternatives. Nous avons aujourd'hui un certain nombre de réponses limitées. Il faut leur donner une cohérence d'ensemble et surtout faire en sorte qu'elles soient reconnues par l'opinion publique. Cette démarche est d'autant plus importante qu'une grande partie de la

crédibilité de notre action va se situer sur ce terrain, les gouvernements et les institutions internationales voulant nous enfermer dans le rôle "des gentils, sympathiques qui posent de vrais problèmes, mais n'ont rien à proposer".

Enfin, il nous faut discuter très rapidement des deux échéances importantes qui sont devant nous : la réunion de l'OMC à Qatar en novembre et le prochain sommet de l'Union européenne en Belgique à Laeken en décembre.

Août 2001
Pierre Khalifa

ZLEA: vers une libéralisation extrême des marchés

Par Dorval Brunelle

Le 3 juillet dernier, les textes de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ont été rendus publics, comme l'avaient demandé de nombreuses organisations de la société civile et comme l'avait promis le ministre fédéral du Commerce extérieur, Pierre Pettigrew.

Obscurs, ces textes, qui tiennent sur 900 pages, parce qu'ils comportent un ensemble de propositions provenant de tous les pays participant à la négociation, nous avons donc demandé à l'un des experts les plus respectés de l'intégration continentale, le professeur Dorval Brunelle, d'en faire une analyse, que nous publions aujourd'hui. L'étude du professeur Brunelle se limite au chapitre sur les investissements.

Avant d'entreprendre une analyse de l'ébauche d'accord portant création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), il convient de souligner à quel point la publication de ces textes à ce stade-ci des négociations représente une victoire citoyenne importante.

Cette ébauche n'aurait vraisemblablement pas été rendue publique n'eût été des mobilisations intenses et prolongées tout au



attac

long des mois précédant immédiatement la tenue du troisième Sommet des Amériques, à Québec, en avril dernier. Des mobilisations qui ont eu lieu un peu partout, non seulement d'un bout à l'autre des Amériques mais également en Europe, voire en Australie, comme quoi l'instauration d'un régionalisme économique original à l'intérieur de ce continent est susceptible d'avoir des répercussions bien au delà du continent lui-même.

En un sens, la diffusion des textes pourrait représenter un tournant majeur dans les négociations commerciales engagées au niveau multilatéral si elle permet de penser que la clandestinité et le secret ont fait leur temps et que la transparence s'imposera à l'avenir dans ces négociations. Après tout, l'exigence de transparence apparaît de moins en moins contestable au fur et à mesure que l'on assiste à l'élargissement des domaines susceptibles de faire l'objet de négociations commerciales à l'éducation, à la santé, aux marchés publics, à la propriété intellectuelle et aux investissements, de sorte que la circulation d'une information complète à propos des domaines couverts par ces négociations semblerait s'imposer d'elle-même.

Des textes à jour?

Cela étant, il ne faudrait pas se réjouir trop vite de l'initiative du gouvernement fédéral car il semble bien que l'ébauche qui circule depuis le 3 juillet ne soit pas à jour du tout. En effet, quand on compare la version actuelle du chapitre sur l'investissement à celle qui avait été divulguée durant le Sommet des peuples le 18 avril dernier, on s'aperçoit immédiatement que nous avons affaire à deux textes identiques.

Or, la version diffusée pendant le sommet étant datée du 29 novembre 2000, on imagine mal que les négociations soient restées en plan durant neuf mois. Quel crédit doit-on alors accorder à la version rendue publique? Et si nous étions plus près d'une entente que ce que laisse supposer la version disponible, avec ses innombrables variantes et passages entre crochets?

Quelle est la direction générale empruntée? Celle qui conduit vers une plus grande libéralisation des marchés, ou l'autre, la position de repli?

À la vérité, comme nous allons le voir à l'instant, la question ne se pose pas, puisque c'est bel et bien l'approche qui conduira à la libéralisation la plus large et la plus étendue qui est privilégiée et, en ce sens, l'ébauche d'accord prépare rien moins qu'une libéralisation extrême des marchés.

Le point de départ: l'ALENA

Faute de pouvoir engager une analyse complète des neuf chapitres que comprendra l'accord, nous allons nous attarder sur l'ébauche du chapitre consacré à l'investissement, un domaine qui compte parmi les plus litigieux, pour la simple et bonne raison que l'encadrement normatif et réglementaire de l'investissement de la part des pouvoirs publics a toujours compté, jusqu'à aujourd'hui en tout cas, parmi leurs prérogatives les moins contestées et les moins contestables. Cet encadrement apparaissait, aux yeux de l'économiste Keynes, par exemple, comme une condition préalable à l'établissement d'une coopération minimale entre le gouvernement et le capital en vue de poursuivre le plein emploi.

Or l'application du principe de traitement national et l'extension de la clause de la nation la plus favorisée à l'investissement direct étranger, sous le fallacieux prétexte de favoriser une mise à plat des exigences imposées à tous les investisseurs, d'où qu'ils proviennent, changent la donne. Cela consacre bien au contraire le pouvoir des investisseurs étrangers sur tous les autres, d'une part, et consacre du coup l'ascendant du pouvoir économique étranger sur le pouvoir politique national, d'autre part.

Nous avons d'ailleurs l'illustration la plus éclairante de ce fait dans les dispositions de la section B du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui instaurent un mécanisme de règlement des différends entre une partie, c'est-à-dire l'un



attac

des signataires de l'ALENA, et un investisseur d'une autre partie. Ce faisant, la section en question se trouve à étendre l'aire d'application du principe de réciprocité internationale aux investisseurs.

Rappelons que ces dispositions, parmi d'autres, avaient été à l'origine de poursuites engagées avec succès par certains investisseurs étrangers contre des gouvernements fédéraux ou provinciaux qui avaient adopté lois ou règlements dans le but de protéger l'environnement ou la santé publique mais qui auraient brimé les droits des investisseurs en question.

L'avant-projet d'accord, au chapitre sur les investissements, reprend, article après article, parfois mot à mot, le texte de l'ALENA. On y retrouve donc aussi bien le principe du traitement national que la clause de la nation la plus favorisée, de même que l'extension du principe de la réciprocité internationale aux investisseurs.

Mais il fallait bien partir de quelque part et, si la ligne de départ ou la position de départ de l'avant-projet de ZLEA est celle de l'ALENA, qu'en est-il des autres propositions et des autres libellés? Et, à partir de ces comparaisons, peut-on dégager une ligne générale au sujet du contenu d'un projet final?

Les formules alternatives

Comme il fallait s'y attendre, on peut distinguer deux positions dans les formulations alternatives avancées par les uns et les autres [NDLR: les textes rendus publics récemment contiennent toutes les propositions provenant de tous les pays participant aux négociations; celles-ci sont placées entre parenthèses; les documents ne précisent pas quel pays a formulé telle ou telle proposition].

Une première série de propositions formule des réserves à l'extension des principes énumérés tandis que l'autre vise au contraire à étendre l'aire d'application des mêmes principes. Mais ce qui frappe au premier chef, c'est qu'aucune partie ne

remet en cause l'un ou l'autre de ces principes ni ne formule la moindre réserve de fond sur leur application et sur leur extension aux investisseurs aux dépens des gouvernements et des pouvoirs publics. Tout se passe comme si même aucun des partenaires de l'ALENA en particulier, pas plus que les autres pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, ne voulait tirer la moindre leçon de l'expérience vécue sous l'empire du chapitre 11.

Alors l'en-deçà et l'au-delà de l'ALENA sont représentés par deux grandes options ou deux grands cadres normatifs connus. D'une part, il y a les dispositions inscrites dans le traité d'Asunción de 1991, qui a mis en place le Mercosur, ce marché commun qui réunit le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. D'autre part, il y a les dispositions propres à cet Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) de triste mémoire, négocié au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la toute fin des années 90, négociations qui avaient été suspendues en septembre 1998 à la demande expresse du gouvernement français.

Avantageux pour les investisseurs

Ces trois positions (l'ALENA, l'en-deçà de l'ALENA et l'au-delà de l'ALENA) sont beaucoup moins éloignées les unes des autres qu'on pourrait le croire, surtout parce que l'une d'entre elles, celle que représente le Mercosur, ne correspond pas à une alternative au sens strict du terme. En effet, ce que nous pouvons identifier, pour faire vite, comme l'option Mercosur, ne diffère pas, sur le fond, de l'option portée par l'ALENA qui, à son tour, n'est pas très éloignée de celle que l'on retrouvait dans l'AMI. Car, après tout, il faut le rappeler, c'est bien le texte de l'ALENA qui avait servi de canevas à l'AMI.

Quant au chapitre sur les investissements du Mercosur, la seule différence majeure qu'on y trouve par rapport au chapitre 11 de l'ALENA, c'est qu'on y ménage le pouvoir d'intervention des gouvernements qui



attac

peuvent, pour des raisons de développement régional ou autres, surseoir à l'application du principe de traitement national. Mais comme les conditions dans lesquelles ces réserves peuvent s'exercer sont laissées en plan et comme, à notre connaissance, elles n'ont pas encore été interprétées par les tribunaux non plus, il est difficile d'en évaluer l'effet et la portée. En attendant, cette position moins libérale fait l'objet, dans l'avant-projet, d'un article 12 qui prévoit réserves et exceptions générales.

Que peut-on conclure de cette courte présentation? En premier lieu, puisque personne ne semble remettre en cause les dispositions les plus litigieuses du chapitre 11 de l'ALENA, il faut donc penser que la ZLEA reconnaîtra un traitement encore plus avantageux pour les investisseurs que ce qui est prévu dans l'ALENA, et ce, d'autant que les négociations en cours mettent face à face le Nord et le Sud, un modèle à l'intérieur duquel le Nord s'octroie en général toutes les justifications pour imposer au Sud des conditions qui vont au delà de ce qui serait acceptable entre égaux.

D'ailleurs, nombre de formulations entre crochets dans l'avant-projet semblent confirmer cette hypothèse, entre autres celles qui visent à protéger l'investisseur contre des troubles qui vont du tremblement de terre à la guerre civile et à l'émeute, formulations qui rappellent celles que l'on rencontrait dans l'AMI.

De l'ALENA à la ZLEA à l'OMC

Il convient de prendre une autre mesure du projet des Amériques et d'envisager les négociations en cours dans le cadre de la ZLEA comme un contournement stratégique de la part des négociateurs des trois pays membres de l'ALENA. Ce contournement permettrait, une fois étendu l'empire des normes de l'ALENA aux 31 autres partenaires des Amériques, de les faire ensuite reconnaître et accepter au niveau multilatéral par tous les membres de

l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Or on sait que les partenaires de l'Union européenne (UE) ne sont pas prêts à aller aussi loin en matière de libéralisation et d'extension du principe de réciprocité internationale aux investisseurs, comme en témoigne l'échec de l'AMI mais comme en témoigne également l'échec du lancement du Cycle du millénaire de l'OMC, à Seattle, en décembre 1999.

Certains analystes prévoient maintenant que cet entêtement de la part des États-Unis, du Canada et du Mexique, ainsi que celui de leurs partisans au sein de la ZLEA, risque de compromettre la réunion de l'OMC qui doit se tenir au Qatar cet automne. Si tel devait être le cas, nous assisterions bel et bien à la consolidation de deux régimes d'intégration économique à grande échelle dans le monde, celui de l'ALENA d'un côté, celui de l'UE de l'autre.

Dans ces conditions, l'enjeu de l'extension des normes de l'ALENA ou celui de l'extension des normes de l'UE au plus grand nombre de partenaires à l'intérieur d'une zone de libre-échange ou d'un marché commun, selon les cas, revêtirait une toute nouvelle signification puisque, loin de préparer une soi-disant mondialisation, il signifierait plutôt l'émergence d'un affrontement entre blocs économiques.

Dorval Brunelle, Département de sociologie et Groupe de recherche sur l'intégration continentale de l'Université du Québec à Montréal.

Brèves d'OMC

Par omc.marseille@attac.org

A- M. Moore essaie de re-mobiliser ses troupes. (extrait de la Conférence donnée le 5/7 à Interlaken (Suisse))

"Un des principaux défis auquel nous avons à faire face est de présenter un visage humain pour ce que nous faisons, de nous



attac

en expliquer bien mieux et de devenir moins opaque. L'OMC, comme le "big business", s'est vu fortement identifié au démon de la mondialisation. On nous représente comme l'ombre d'un gouvernement mondial, contraignant au changement, mettant les profits au-dessus de toute autre considération, détruisant les modes de vie traditionnels.

Les Ministres trouvent fréquemment les négociations plus dures chez eux, face à leurs parlements, leurs gouvernements et à leurs partis politiques qu'elles ne le sont entre eux.

Mais la responsabilité de se tourner davantage vers la société civile et de lui expliquer les avantages de la libéralisation appartient à 90 % aux gouvernements et franchement je crois que beaucoup d'entre eux ne le font pas suffisamment.

Les milieux d'affaires non plus ne font pas assez d'efforts pour appuyer le lancement d'un nouveau round.

Il est certes tentant de considérer le système comme acquis. Il est facile de prétendre qu'il se débrouillera bien tout seul. Mais c'est courir un gros risque. Nous avons besoin d'un soutien critique des capitales afin de donner de la vigueur à des discussions de progrès allant bien au-delà du prochain sondage d'opinion".

Aussi tel un "preux" croisé du Moyen-Age, M.Moore n'hésite pas à payer de sa personne " Toute ma vie j'ai essayé de faire changer les choses et je continue aujourd'hui encore à le faire. J'ai bon espoir d'avoir une armée d'ennemis au moment où cette année s'achèvera". Si c'est lui qui le dit.

B - OMC et Environnement :

Liées au processus de préparation de Doha, des discussions ont lieu actuellement sur la manière dont l'environnement pourrait y trouver sa place et si on doit donner un rôle au Comité sur le Commerce et l'Environnement (CCE) de l'OMC pour superviser les aspects environnementaux dans le cadre des négociations. Aux ONG, il a été dit que les préoccupations environnementales avaient déjà été considérées dans un certain nombre de

groupes de travail de l'OMC (portant sur l'agriculture, les services, les Barrières Techniques au Commerce et les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires) et qu'une Déclaration Ministérielle qui sortirait de Doha pourrait en faire état.

C-Interdiction des OGM dans divers pays asiatiques.

Au Sri Lanka, 21 catégories d'aliments importés doivent être totalement exempts d'OGM. Le pays, qui jusqu'ici s'appuie sur le certificat du pays d'origine, va établir un laboratoire de certification. Les USA, qui n'exigent pas de certification pour l'exportation de ses produits à base d'OGM, ont vivement critiqué cette interdiction, qui n'affectera en fin de compte que 4 % des exportations agricoles US au Sri Lanka.

La Thaïlande a indiqué qu'elle introduira une réglementation d'ici la fin de cette année pour rendre obligatoire l'étiquetage des produits à base d'OGM vendu sur le marché intérieur, qu'ils soient importés ou produits localement. La réglementation touchera les produits contenant plus de 3 à 5 % d'OGM.

D'autres pays de la région ont renforcé leur réglementation à ce sujet ces derniers mois. La Chine qui demande une évaluation sanitaire avant la mise sur le marché, ainsi qu'un étiquetage de ces produits. Le Japon, qui a introduit de nouvelles normes d'étiquetage avec une tolérance zéro pour les importations contenant des OGM non autorisés et une tolérance de moins de 5 % pour les autres (étiquetés "sans-OGM"). La Corée du Sud qui exige l'étiquetage du soja et du maïs à base d'OGM ainsi que des germes de soja et des Pommes de terre génétiquement modifiées. (avec un seuil de tolérance de 3 %).

C-Les PVD importateurs net de produits alimentaires appellent à l'aide international.

Présentée par la Côte d'Ivoire, Cuba, la République dominicaine, l'Égypte, le Honduras, la Jamaïque, le Kenya, l'île Maurice, le Maroc, le Pakistan, le Pérou, le Sénégal, le Sri Lanka, Sainte-Lucie, Trinidad et Tobago, la Tunisie et le



attac

Venezuela, la proposition fait appel à une contribution de 1,2 Milliard de dollars pour aider les pays pauvres à faire face aux effets négatifs des réformes agricoles. Basée sur la Décision du GATT (General Agreement on Tariff and Trade) de 93 sur les mesures concernant les éventuels effets négatifs du Programme de Réforme sur ces pays, la proposition recommande que ce fonds soit cogéré par l'OMC, la BM et le FMI. Selon plusieurs pays à l'origine de la proposition, leur soutien à l'ouverture d'un nouveau round serait conditionné à l'acceptation par les pays développés de ce fonds d'ajustement.

Cette proposition a été froidement accueillie par certains des grands pays exportateurs de produits alimentaires (Union Européenne, Etats Unis, Canada, Suisse, Norvège, Nouvelle Zélande et Australie). D'autres avancent que l'OMC n'est pas une institution financière.

D- Vers une Zone de Libre-Echange du Sud-Est Européen calquée sur l'UE et l'OMC.

L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Macédoine, la Roumanie et la Yougoslavie, comptant un total de 55 millions d'habitants, viennent de signer un mémorandum d'Entente en vue de l'établissement d'accords de libre-échange entre eux. Ces 7 pays se sont engagés à harmoniser leur système tarifaire dans les 6 prochaines années, ce qui conduira, par le jeu d'accords bilatéraux, à un échange exonéré de droits pour 90 % au moins des marchandises. Ces accords reproduiront diverses dispositions de l'OMC. L'UE, qui conduira l'élaboration des accords, a salué l'Entente comme un pas important pour aider à l'intégration économique de ces pays dans l'UE. Les signataires ont en outre indiqué leur volonté d'harmoniser leur législation avec celle de l'UE (droit et comptabilité commerciale, droit bancaire et droit de la concurrence entre autres).

E-Rencontre Union Européenne / Mercosur début Juillet :

On doit y discuter de la possibilité d'un Accord d'Association Interrégional entre les parties. Les observateurs s'attendent en cas d'accord à ce que celui-ci aient des conséquences sur les négociations en vue de l'établissement de l'ALEA (Accord de Libre-Echange des Amériques); en effet le dialogue avec l'UE peut renforcer le rôle du Mercosur dans le cadre de l'ALEA et vis-à-vis des USA.

Depuis le début des négociations fin 99, le chapitre agricole a représenté l'obstacle majeur pour parvenir rapidement à un accord. Selon les calculs de l'UE sur le coût d'un tel accord, il faudrait que la PAC débourse 5.700 et 14.300 millions d'euros par an en compensation aux agriculteurs européens ayant à subir la concurrence des produits agricoles du Mercosur. (40 % des exports du Mercosur vers l'UE).

Le problème se pose avec moins d'acuité vis-à-vis du Chili avec lequel les négociations pour la conclusion d'un accord de libre échange vont se poursuivre. (Les exports agricoles du Chili vers l'Europe ne représentent que 20 %). Le Chili représenterait pour l'UE l'entrée la plus importante en Amérique latine vers le marché asiatique.

F-L'accession de la Russie à l'OMC freinée par des demandes inattendues :

Les USA, l'UE et le Japon ont demandé de vérifier la législation commerciale russe en cours de préparation afin de s'assurer de sa compatibilité avec les règles de l'OMC. Moscou qui craint d'être forcé de faire des concessions ou de nouveaux engagements a rejeté ces demandes et souligne qu'aucun autre pays n'a eu à répondre à de telles demandes avant son accession.

G- Groupe de Travail sur les règles de l'AGCS.

La question s'est posée de savoir si le mode 3 (installation d'un établissement étranger sur le territoire national) devait être exclu d'un éventuel mécanisme de sauvegarde d'urgence en matière d'IDE (Investissements Directs à l'Etranger) dans l'AGCS. L'Inde et l'ASEAN (nations du Sud-



attac

Est asiatique) continuent d'insister pour l'inclusion du mode 3. Mais les USA continuent de s'élever contre l'inclusion de tout mécanisme de sauvegarde d'urgence dans l'AGCS. Si une mesure d'urgence doit être ajoutée à l'AGCS, on devrait atteindre un consensus sur un projet de négociation au tout début de Novembre, soit avant la tenue de la Conférence de Doha.

H- Pour l'OMC, "Transparence" "équivalent" à Absence.

Un symposium organisé par l'OMC s'est déroulé à Genève début Juillet et a mis en présence des ONG, des représentants des gouvernements, des médias, du secteur privé et des organisations intergouvernementales.

Les ONG ont exposé leurs préoccupations sur les droits de propriété intellectuelle et les médicaments, le commerce et l'environnement, le commerce et le développement, les services, l'OMC et la société civile, la sécurité alimentaire et l'accord sur les normes sanitaires et phytosanitaires et la réforme institutionnelle de l'OMC.

Plus de 400 personnes y ont participé provenant d'environ 300 organisations. Mais mise à part quelques délégations des principaux Membres, peu de pays y ont participé.

Pourtant sa Présidente, la Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Transports du Mali, avait déclaré que la rencontre était "une tentative de résoudre la crise" entre l'OMC et la société civile.

M.Moore en a profité, dans son discours d'ouverture, pour dénoncer les protestataires faisant usage de la violence pour interrompre les rassemblements économiques internationaux comme les Conférences Ministérielles de l'OMC. "Cela renforcerait bien la position de ceux qui recherchent le changement, si quelques ONG prenaient leur distance vis-à-vis de ces jeteurs de pierres masqués qui réclament plus de transparence, de ces sortes de netsurfers de 'anti-globalisation

qui continuent sur leur slogans, ringards, creux et superficiels" !!! Dans son discours de clôture, n'hésitant pas à "il est bon de pouvoir s'opposer sans être désagréable" (to be able to disagree without being disagreeable"

Cela n'a pas empêché de nombreuses ONG de maintenir leurs critiques de l'OMC et de ses processus de prises de décision. Certains n'ont pas manqué de considérer le symposium comme une simple tactique de relations publiques plutôt qu'un réel effort pour discuter de "sujets brûlants".

Le premier jour un groupe de citoyens de 20 pays a lancé une campagne mondiale (dénommée "Notre Monde n'est pas à vendre") pour s'opposer au soutien de l'OMC à "la globalisation des transnationales". Ils ont affiché leur scepticisme sur la capacité du symposium d'effectuer un changement quelconque et appelé l'OMC à prendre en compte les préoccupations des PVD et de la société civile. Un tract du WWF a mis en évidence l'échec de l'OMC face aux problèmes de pauvreté, de l'environnement et de l'inégalité économique, contredisant la déclaration de l'OMC de promouvoir un développement durable. Une coalition d'ONG indonésienne a insisté pour que l'agriculture ne soit plus du ressort de l'OMC mais de la FAO, par exemple.

En matière agricole, un grand nombre de participants pensent que la nature multifonctionnelle de la production agricole doit être maintenue pour traiter les problèmes non commerciaux de chaque société.

Concernant l'OMC et la société civile, la Présidente de la session a déclaré que "le Secrétariat était considéré comme n'étant pas totalement neutre et qu'il n'agissait pas correctement dans l'établissement d'un nouveau round; cela reflète bien la marginalisation que certains PVD ressentent à l'OMC"

Groupe de travail « Traités internationaux » de Marseille. omc.marseille@attac.org